



Maison Pour Tous de Courdimanche

DÉCISION n°2024/357

Objet : Contrat de prestation pour l'animation de stages de création collective pendant les vacances d'automne et de fin d'année - Marie DUPOUY-CAME, Auto-entrepreneur

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de contrat avec Mme Marie DUPOUY-CAMET, Auto-entrepreneur ;

Considérant que, dans le cadre de l'axe « Vivre ensemble et transmission » et de l'objectif « Utiliser la médiation culturelle comme moteur de progression sociale » de son projet social, le Centre Social Est - Maison Pour Tous de Courdimanche souhaite faire appel à un prestataire en vue de l'animation de 4 après-midis de stage de création collective de 2h30 chacun, et 4h de concertation et de préparation pendant les vacances d'automne et de fin d'année (dates à définir) ;

Considérant l'intérêt de proposer cette prestation aux habitants ;

Considérant que le projet de contrat avec Mme Marie DUPOUY-CAMET, Auto-entrepreneur, répond aux besoins de la Commune ;

DÉCIDE

Article 1

De signer un contrat de prestation avec Mme Marie DUPOUY-CAMET - Auto-entrepreneur, domiciliée au 8 rue du Conseil de l'Europe, Bâtiment E, à MASSY (91300), pour l'organisation de stage de création collective de 2h30 chacun sur 4 après-midis et de 4h de concertation et de préparation pendant les vacances d'automne et de fin d'année (dates à définir), au Centre social Est - Maison Pour Tous de Courdimanche.

Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 770 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2024.

Article 3

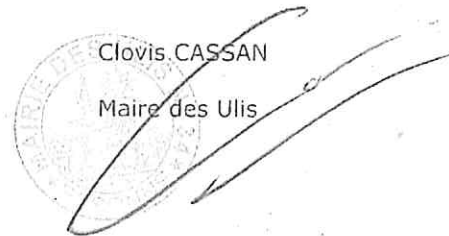
Les conditions de cette prestation sont consignées dans le contrat.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 11 septembre 2024

Clovis CASSAN
Maire des Ulis

The block contains the official stamp of the Municipality of Les Ulis, which is a circular seal with the text 'MUNICIPALITE DES ULIS' and a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.